

Cote du document: EB 2015/116/R.6  
Point de l'ordre du jour: 5 a) ii)  
Date: 15 décembre 2015  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

## Procès-verbal de la quatre-vingt-dixième session du Comité de l'évaluation

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Oscar A. Garcia  
Directeur du Bureau indépendant  
de l'évaluation du FIDA  
téléphone: +39 06 5459 2274  
courriel: o.garcia@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés  
Responsable du Bureau  
des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2092  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent seizième session  
Rome, 16-17 décembre 2015

---

Pour: Examen

## Procès-verbal de la quatre-vingt-dixième session du Comité de l'évaluation

1. Le présent procès-verbal rend compte des délibérations du Comité de l'évaluation à sa quatre-vingt-dixième session, tenue le 27 novembre 2015.
2. En application de la décision prise par le Comité lors de cette session (voir paragraphes 44 à 46 ci-après), le présent procès-verbal sera présenté au Conseil d'administration.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session

3. Ont participé à la session les membres du Comité représentant l'Inde (président), l'Égypte, la France, l'Indonésie, le Mexique, le Nigéria, la Norvège, les Pays-Bas et la Suisse. La Chine y a assisté en qualité d'observateur. Le Vice-Président adjoint chargé du Département gestion des programmes (PMD), l'administrateur principal de portefeuille (PMD), le Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE), le Secrétaire du FIDA, le Directeur adjoint d'IOE, le spécialiste de la planification stratégique (Département de la stratégie et des savoirs [SKD]), la Directrice de la Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe (NEN), la chargée de programme de pays (NEN), le juriste principal du Bureau du Conseiller juridique (LEG) et d'autres membres du personnel du FIDA étaient présents à cette session.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

4. Les points inscrits à l'ordre du jour provisoire sont les suivants: i) Ouverture de la session; ii) Adoption de l'ordre du jour; iii) Révision de la Politique de l'évaluation au FIDA; iv) Ordre du jour provisoire révisé du Comité de l'évaluation pour 2016; v) Proposition relative à la procédure d'établissement, d'approbation et de communication des comptes rendus des sessions du Comité de l'évaluation; vi) Évaluation de la performance du Programme de développement durable des zones rurales de montagne, en Albanie; vii) Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI); viii) Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE); ix) Deuxième édition du Manuel de l'évaluation; et x) Questions diverses.
5. Afin d'utiliser au mieux le temps à disposition, le président du Comité propose de modifier la chronologie des points examinés et de discuter du RARI et du RIDE tout de suite après l'adoption de l'ordre du jour, ces deux points devenant respectivement les points 3) et 4). Le président propose également que ces points soient traités simultanément, conformément à la pratique adoptée lors des sessions du Conseil d'administration.
6. L'ordre du jour provisoire est modifié pour tenir compte de l'adjonction des points suivants sous la rubrique Questions diverses: a) présentation, par IOE, d'une synthèse concernant le récent séminaire technique sur le renforcement de l'évaluabilité de l'objectif de développement durable n° 2 (ODD2): "éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable"; et, suite à la proposition avancée par la représentante de la France, b) inscription, à l'ordre du jour provisoire révisé du Comité de l'évaluation pour 2016, du rapport de synthèse d'évaluations sur le développement de l'élevage. Le Comité convient d'inscrire cette question dans le cadre de l'examen du point 5) de l'ordre du jour provisoire révisé du Comité de l'évaluation pour 2016.
7. Le Comité adopte l'ordre du jour figurant dans le document EC 2015/90/W.P.1/Rev.1, amendé pour prendre en compte la modification de la chronologie des points examinés et l'inscription de deux points supplémentaires sous la rubrique Questions diverses (à paraître sous la cote EC 2015/90/W.P.1/Rev.2).

Points 3 et 4 de l'ordre du jour: Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI) et Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE)

8. Avant d'aborder ces deux points, le Comité prend note des observations formulées par le Secrétaire du FIDA concernant la nature du RARI et du RIDE. Au regard du Rapport sur les mesures et le plan de mise en œuvre pour accroître l'efficacité en appui à la gouvernance du FIDA, qui sera présenté pour information à la cent seizième session du Conseil d'administration, le Secrétaire signale que, de concert avec IOE et la direction, de nouvelles options sont actuellement à l'étude afin de mieux répondre aux exigences des États membres en termes de comptes rendus sans pour autant compromettre les mesures d'efficacité. Une proposition en ce sens sera présentée au Comité en temps utile.
9. Le Comité examine le RARI tel qu'il figure dans le document EC 2015/90/W.P.5 ainsi que la réponse de la direction contenue dans l'additif EC 2015/90/W.P.5/Add.1. Parallèlement, le Comité examine le RIDE et les observations d'IOE contenus respectivement dans le document EC 2015/90/W.P.6 et dans l'additif EC 2015/90/W.P.6/Add.1, et émet des commentaires sur ces deux points.
10. Le Comité accueille favorablement les deux documents et félicite IOE et la direction pour les efforts déployés pour leur rédaction, et en particulier IOE pour avoir préparé le RARI 2015 entièrement en interne. Le Comité se félicite également du fait qu'il offre un aperçu des progrès accomplis au regard de certaines priorités pour la période couverte par la neuvième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA9), comme le renforcement de l'efficacité opérationnelle et l'amélioration du système de gestion des résultats au FIDA. Le Comité examine en détail ces deux documents. Un résumé est présenté ci-après.

#### RARI

11. Le Comité salue le RARI tant comme outil d'apprentissage que de reddition de comptes, et félicite IOE pour la qualité du rapport. Les membres accueillent favorablement les nouveautés que contient l'édition de cette année, en particulier l'explication détaillée des ensembles de données utilisées et l'analyse de la distribution statistique des notes disponibles, qui donnent une idée plus précise de la performance de l'institution sur la base des critères d'évaluation. Le Comité recommande d'accorder l'importance voulue aux principales conclusions de l'évaluation étayées par des analyses statistiques afin de garantir un meilleur équilibre entre statistiques et messages clés.
12. Les membres se félicitent de la comparaison entre pairs effectuée sur les mêmes échantillons de rapports d'achèvement de projet dans la mesure où cela a permis de mieux comprendre le décalage net entre les notes pour chacun des 11 critères d'évaluation. Par ailleurs, le Comité observe que la note relative à la performance des projets s'est améliorée depuis 2008, et prend acte de la tendance positive en termes d'impact sur la pauvreté rurale. Des améliorations restent néanmoins possibles dans le domaine de l'efficacité opérationnelle.
13. Le Comité note que les recommandations auraient pu mieux rendre compte des conclusions concernant la durabilité, notamment celles issues de l'étude thématique, et invite la direction à prendre celles-ci en considération, qu'elles figurent ou non dans les recommandations. Par ailleurs, le Comité encourage la direction du FIDA à privilégier les aspects suivants: a) l'appropriation par les communautés et la participation de celles-ci; b) l'analyse des risques au stade de la conception des projets; et c) le capital humain et social dans le suivi du RARI, dans une optique de durabilité des résultats.

14. De plus, le Comité se félicite vivement du fait que certains projets financés par le FIDA ont obtenu une note très satisfaisante s'agissant de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, et souligne combien il est important d'améliorer les notes à cet égard dans toutes les opérations du FIDA.
15. Le Comité prend acte de la bonne performance obtenue par le FIDA en tant que partenaire efficace et de l'impact positif de la décentralisation; il suggère à IOE d'analyser l'impact de la délocalisation des chargés de programme de pays sur la performance des projets. Le Comité invite la direction à veiller à ce que la décentralisation ne se traduise pas uniquement par un accroissement du nombre de bureaux de pays, mais donne également lieu au renforcement de ceux-ci, dans une optique d'efficacité accrue.
16. Tout en félicitant IOE et la direction des résultats obtenus dans le cadre des activités hors prêts et de l'amélioration de la performance en matière de concertation sur les politiques, de gestion des savoirs et de renforcement des partenariats, le Comité insiste sur le fait que, même si le FIDA doit veiller à ne pas surcharger ses bureaux de pays, vu les effectifs restreints dont ils disposent, il doit donner aux programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) les moyens nécessaires pour renforcer l'action du FIDA dans ces trois domaines qui relèvent des activités hors prêts, compte tenu des potentialités considérables existantes.
17. Le Comité appuie la recommandation concernant la durabilité, mais demande à IOE des précisions concernant la différenciation apparente entre la durabilité des avantages générés par les projets (au niveau des bénéficiaires) et la prise en compte de la poursuite des services après la clôture des projets. Sur ce point, IOE précise que par durabilité on entend la poursuite des avantages nets dérivant d'une intervention de développement. Les membres souhaitent que les problèmes à l'origine des données chiffrées sur la durabilité soient mis à plat, et demandent à la direction de veiller à ce qu'ils soient dûment pris en compte au niveau des projets. À cette fin, les membres préconisent l'élaboration d'une feuille de route.
18. Le Comité prend acte des efforts déployés par le FIDA afin de promouvoir la durabilité environnementale de ses opérations, comme l'introduction d'un indicateur spécifique sur l'adaptation au changement climatique dans le Cadre de mesure des résultats (CMR) pour FIDA10 et des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique en 2015. Les membres font observer que le nombre de projets ayant obtenu une meilleure note en termes de durabilité environnementale a augmenté, mais soulignent combien il est important que la direction garantisse un renforcement adéquat des capacités dans les domaines des ressources naturelles, de l'environnement et du changement climatique.
19. Le Comité aborde dans le détail la recommandation figurant dans le RARI et qui vise la mise en place de stratégies de retrait dans le cadre des projets, que ce soit au stade de la conception ou de l'exécution. L'attention est attirée sur le fait qu'IOE et la direction conçoivent différemment la relation entre stratégie de retrait et durabilité effective d'un projet. Le Comité prend acte du fait que, pour la direction, il est important de conserver une approche de programme de pays mettant l'accent sur la poursuite de la collaboration et la reproduction à plus grande échelle plutôt que sur le "retrait". Le Comité souscrit néanmoins à la recommandation formulée par IOE, à savoir intégrer des stratégies de retrait dans les projets afin de tenter de garantir la durabilité, et invite la direction à examiner plus attentivement cette recommandation. IOE fait remarquer que les faiblesses récurrentes en termes de conception et de mise en œuvre de stratégies viables de retrait durant le cycle de vie d'un projet limitent sa durabilité.
20. Sur le même point, le Comité reconnaît que la direction doit opérer une distinction entre, d'une part, l'engagement du FIDA à moyen et à long terme dans un pays et, d'autre part, le succès des projets individuels et le retrait de ceux-ci.

21. Le Comité souhaite un complément d'information sur la manière dont le FIDA différencie ses propres activités de reproduction à plus grande échelle de celles d'autres partenaires, notamment lorsqu'il élabore des stratégies de durabilité et d'élargissement des succès obtenus.
  22. Le Comité prend acte des conclusions d'IOE concernant la performance des projets dans les États fragiles et dans les États non fragiles, et attire l'attention sur le fait que le RARI et le RIDE devraient tous deux fournir davantage d'informations sur la manière d'aborder la question des États fragiles. Les membres demandent notamment à quel moment la question de la fragilité a été prise en compte: lors de la rédaction du RARI ou bien durant la mise en œuvre du projet, vu que cela aurait une incidence sur l'écart entre les notes attribuées aux États non fragiles et celles des États fragiles. Le Comité est d'avis qu'il serait opportun d'examiner la classification de la fragilité au moment de l'exécution, mais également qu'il serait nécessaire d'approfondir les aspects relatifs aux zones de fragilité, au plan national ou infranational, où le FIDA intervient.
  23. Le Comité se félicite que la direction souscrive à la recommandation visant à conduire des examens à l'achèvement des COSOP et prend acte de son désaccord avec la recommandation visant à introduire des indicateurs et cibles mesurables spécifiques pour les activités hors prêts dans le cadre de tous les COSOP. Le Comité, tout en reconnaissant que les activités de prêt et les activités hors prêts sont complémentaires et que des indicateurs et des cibles mesurables devraient être définis dans le cadre des COSOP axés sur les résultats en relation avec les effets des stratégies de pays auxquels les activités de prêt et hors prêts contribuent de manière conjointe, demande à la direction de préciser comment la performance des activités hors prêts est mesurée dans ces domaines en l'absence d'indicateurs spécifiques.
  24. Par ailleurs, le Comité se félicite de l'inclusion d'une section sur les questions récurrentes durant la période couverte par FIDA9 et convient de la nécessité de mettre en place des systèmes efficaces et efficients de suivi-évaluation (S&E) au niveau des pays et des projets. Le Comité prend acte des efforts renouvelés déployés par la direction afin d'affronter cette question par le biais de toute une gamme de nouvelles initiatives, comme la formation au S&E et la certification dans ce domaine, mais reste préoccupé par la faiblesse persistante des systèmes de S&E au sein du FIDA. Il encourage la direction à étudier plus avant cette question pour trouver la façon de compenser les insuffisances de la part des gouvernements.
  25. À la question de savoir pourquoi la Banque interaméricaine de développement n'avait pas été prise en compte lors de l'établissement de valeurs de référence pour la performance du FIDA, IOE précise que le système de notation appliqué par cette organisation diffère de celui utilisé par le FIDA et les autres banques multilatérales de développement. Les autres organismes spécialisés des Nations Unies ne disposent pas d'un rapport équivalant au RARI.
  26. Pour finir, le Comité accueille favorablement le thème d'apprentissage proposé pour le RARI 2016, à savoir la gestion des savoirs, et demande que ce thème comporte également une analyse des contraintes en termes de partage des savoirs et des principaux facteurs favorisant l'apprentissage au sein des organisations. De plus, le Comité incite IOE à mettre davantage l'accent, dans les futurs RARI, sur les aspects fiduciaires de la performance des gouvernements.
- RIDE
27. Le Comité félicite la direction pour les efforts déployés afin de renforcer l'attention portée par le rapport aux points forts ainsi qu'aux points faibles et aux mesures à prendre pour y remédier, et afin d'inclure un point sur la mise en œuvre des engagements souscrits pour la période couverte par FIDA9. Les membres

apprécient tout particulièrement l'adoption d'un code couleur pour mieux visualiser les résultats et illustrer les tendances dans le domaine de la performance du FIDA.

28. Les notes de l'autoévaluation témoignent de la solide performance en termes d'efficacité, d'efficience, d'impact sur la pauvreté rurale, d'égalité des sexes, de durabilité et de reproduction à plus grande échelle, la plupart des cibles fixées pour 2015 ayant été atteintes ou dépassées. Le Comité observe toutefois que beaucoup reste encore à faire à divers égards. Au regard de la création récente du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne, le Comité exprime le souhait que la mise en œuvre de ce programme s'accélère.
29. Le Comité note la convergence de vues, dans le RIDE et dans le RARI, quant à la nécessité de redoubler d'efforts afin d'améliorer l'efficience, la durabilité et la performance des gouvernements, et se félicite des mesures déjà prises par la direction en ce sens. Il salue également les efforts déployés par la direction en faveur de la décentralisation.
30. Le Comité invite la direction à mettre plus clairement et plus précisément en concordance les faiblesses identifiées et les mesures déjà prises pour y remédier, de manière à en faciliter la compréhension. En réponse à une demande visant l'adjonction d'un indicateur relatif à la gestion des savoirs, la direction explique que, dans le RIDE, plusieurs indicateurs du CMR permettent déjà de rendre compte de la performance en matière de gestion des savoirs, et que l'annexe I du document (relative aux engagements souscrits pour la période couverte par FIDA9) a notamment trait aux progrès accomplis au regard des engagements pris dans ce domaine. Le Comité souhaite également comprendre sur quoi repose l'indicateur relatif au nombre de personnes touchées et au nombre de personnes libérées de la pauvreté.
31. Le Comité souhaite que la prochaine édition du RIDE rende compte des activités spécifiques et des progrès accomplis en relation avec les engagements pris pour la période couverte par FIDA10, notamment avec celui en vertu duquel la moitié des COSOP prendront en compte les questions relatives à la coopération Sud-Sud et triangulaire.
32. Pour finir, le Comité espère que la prochaine édition du RIDE présentera un rapport récapitulatif sur FIDA9.

Point 5 de l'ordre du jour: Ordre du jour provisoire révisé du Comité de l'évaluation pour 2016

33. Le Comité examine l'ordre du jour provisoire révisé du Comité de l'évaluation pour 2016 (EC 2015/90/W.P.3). Il note que la version révisée tient compte de la décision prise par le Conseil d'administration à sa cent quinzième session, à savoir de déplacer la présentation du RARI et du RIDE de décembre à septembre, et ce à compter de 2016. Pour s'aligner sur ce nouveau calendrier, la session du Comité de l'évaluation qui se tenait jusqu'à présent au mois de juin serait reportée début septembre. L'ordre du jour provisoire révisé pour 2016 tient également compte de la décision prise par le Comité d'avancer au mois de juin 2016 la session prévue en novembre 2016.
34. Le Comité avalise l'ordre du jour provisoire révisé pour 2016, avec des sessions qui se tiendront en mars, juin, septembre et octobre. Il prend également note de l'éventail des évaluations proposées pour les sessions.
35. Enfin, l'ordre du jour révisé sera ultérieurement modifié, le Comité étant convenu d'examiner le rapport de synthèse d'évaluations conjointes sur le développement de l'élevage à sa session de juin 2016.

Point 6 de l'ordre du jour: Évaluation de la performance du Programme de développement durable des zones rurales de montagne, en Albanie

36. Le Comité examine l'évaluation de la performance du Programme de développement durable des zones rurales de montagne, en Albanie (2007-2013), qui figure dans le document EC 2015/90/W.P.4, et prend note de l'objectif général de ce programme, à savoir améliorer les revenus des ménages ruraux, en particulier des plus défavorisés.
37. L'attention du Comité est attirée sur le fait que, même s'il a été possible de constater un certain nombre d'activités et de produits, il a été difficile d'évaluer le niveau de réalisation en raison de l'absence de cibles de référence et d'indicateurs mesurables en relation avec l'objectif général et les objectifs spécifiques du programme. Par ailleurs, aucun examen à mi-parcours n'a été effectué afin que des mesures soient prises pour remédier aux insuffisances éventuelles au niveau de la conception ou de l'exécution.
38. En revanche, les conclusions de l'évaluation mettent en évidence les succès obtenus s'agissant de la mise en place de stratégies solides pour l'amélioration de la planification et de la gouvernance participatives au niveau local; la réhabilitation des infrastructures économiques; et la création d'emplois grâce à la facilité du prêt. Des carences ont toutefois été relevées, notamment dans le ciblage des ménages pauvres; les taux d'intérêt prohibitifs des prêts (17,5-21%), facteur qui a découragé les populations très pauvres; le nombre limité de bénéficiaires directs; et la discrimination des femmes par rapport aux hommes s'agissant des possibilités qui leur sont offertes.
39. Le Comité note que, durant les trois derniers cycles, l'Albanie a décidé de ne pas demander de prêts au FIDA. Le Comité demande à la direction comment l'engagement futur du FIDA en Albanie est envisagé, et se dit satisfait des précisions qui lui sont fournies.
40. Le Comité salue l'engagement pris par la direction d'examiner dans le détail les conclusions de l'évaluation afin d'en tirer les principaux enseignements, ainsi que sa décision de transmettre lesdites conclusions au gouvernement et à d'autres partenaires de développement afin que celles-ci soient prises en compte et appliquées dans des projets similaires.
41. Enfin, le Comité se félicite du fait que la direction est disposée à rendre compte des faiblesses identifiées, notamment des problèmes de conception qui n'ont pas été pris en compte malgré les processus rigoureux d'amélioration de la qualité et d'assurance qualité en place au FIDA, ainsi que des problèmes d'exécution que les missions d'appui à l'exécution et de supervision ne sont pas parvenues à gérer. À cet égard, la direction réfléchira à la manière d'éviter que des insuffisances similaires ne surviennent.

Point 7 de l'ordre du jour: Révision de la Politique de l'évaluation au FIDA

42. Le Comité avalise la présentation du document EC 2015/90/W.P.2 à la cent seizième session du Conseil d'administration, en décembre. Ce document contient une proposition d'amendement du paragraphe 54 de la Politique de l'évaluation au FIDA, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa cent quinzième session, en septembre 2015, et selon laquelle, à compter de 2016, le RARI et le RIDE seraient désormais présentés au Conseil à sa session de septembre et non plus de décembre. Le Conseil a par ailleurs approuvé la révision correspondante du calendrier relatif au RARI dans la Politique de l'évaluation.
43. En conséquence, ainsi qu'il est proposé dans le document EC 2015/90/W.P.2, le paragraphe 54 de la Politique de l'évaluation, qui stipule que "chaque année, IOE soumettra le RARI à la direction du FIDA, puis au Comité de l'évaluation et au Conseil d'administration à leurs sessions de décembre", est modifié comme suit:

"Chaque année, IOE soumettra le RARI à la direction du FIDA, puis au Comité de l'évaluation et au Conseil d'administration à leurs sessions de septembre".

Point 8 de l'ordre du jour: Proposition relative à la procédure d'établissement, d'approbation et de communication des comptes rendus des sessions du Comité de l'évaluation

44. Le Comité examine la proposition contenue dans le document EC 2015/90/W.P.7 relative à la procédure d'établissement, d'approbation et de communication des comptes rendus des sessions du Comité de l'évaluation, préparée par le Bureau du Secrétaire en réponse à la demande formulée par le Comité à sa quatre-vingt-neuvième session, visant à simplifier la présentation des comptes rendus au Conseil d'administration.
45. Le Comité de l'évaluation avalise la proposition visant à limiter ses documents officiels écrits aux procès-verbaux, qui seront communiqués au Conseil d'administration, et à ne plus rédiger de rapport du président du Comité, étant entendu que le président du Comité présentera un rapport oral au Conseil, sur la base du procès-verbal, lors de la session du Conseil d'administration qui suit celle du Comité. La proposition s'inscrit dans le droit fil de la version révisée du mandat et du règlement intérieur du Comité de l'évaluation du Conseil d'administration (document EB 2011/102/R.47/Rev.1).
46. Afin d'achever la mise au point de cette proposition, le Bureau du Secrétaire convient d'informer le Comité des délais nécessaires pour que les projets de procès-verbal puissent être traduits dans les langues officielles; ces délais seront précisés au paragraphe 12 de la version finale révisée du document EC 2015/90/W.P.7.

Point 9 de l'ordre du jour: Deuxième édition du Manuel de l'évaluation

47. Le Comité prend note de la présentation orale faite par IOE sur la façon dont les observations émises par le Comité lors de sa session informelle tenue le 24 juin 2015 ont été prises en compte dans la version finale de la deuxième édition du Manuel de l'évaluation. Le manuel sera utilisé pour toutes les évaluations conduites par IOE à partir de janvier 2016 et devrait jeter les bases pour la préparation d'un nouvel accord d'harmonisation entre les systèmes d'évaluation indépendante et d'autoévaluation du FIDA.
48. En réponse à la question de savoir quelles sont les observations formulées par le Comité auxquelles il a été donné suite et comment, IOE précise que celles-ci figurent à la page 41 du manuel. Le Comité accueille avec satisfaction cette deuxième édition, améliorée, en particulier l'adjonction d'un tableau comparatif des différences avec la première édition, la théorie du changement et la version à venir du manuel dans toutes les langues officielles.
49. IOE informe les membres du Comité que l'accord d'harmonisation, en cours d'élaboration et qui sera discuté avec la direction, leur sera transmis conformément à leur demande, avant d'être finalisé en début d'année prochaine. Cet accord garantira l'application, par IOE et la direction du FIDA, des mêmes critères d'évaluation, du même système et des mêmes méthodes de notation, renforçant ainsi la comparabilité des résultats dont tous deux font état.

Point 10 de l'ordre du jour: Questions diverses

50. Au titre de la rubrique Questions diverses, le Comité accueille favorablement le compte rendu présenté par IOE concernant le séminaire technique organisé les 17 et 18 novembre 2015 sur le thème du renforcement de l'évaluabilité de l'ODD2, à savoir "éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable". Le séminaire a été organisé conjointement par les bureaux de l'évaluation du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du FIDA et du Programme alimentaire mondial (PAM) dans le



cadre de la collaboration des organismes ayant leur siège à Rome et de l'Année internationale de l'évaluation.

51. Le Comité prend note des informations figurant dans le document EC 2015/90/INF.1 et félicite IOE ainsi que les bureaux de l'évaluation des autres organismes ayant leur siège à Rome pour cette initiative. Le Comité prend acte du but de ce séminaire – à savoir promouvoir une approche commune au sein de l'ensemble du système des Nations Unies, d'autres organisations internationales et d'États membres s'agissant de la façon d'évaluer l'ODD2 – ainsi que de ses objectifs:
  - i) partager les enseignements concernant l'évaluabilité des Objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres initiatives de même portée mises en œuvre en partenariat; ii) conduire un examen conjoint des principaux problèmes d'évaluation en relation avec le programme 2030 en général et l'ODD2 en particulier; et
  - iii) définir les mesures concrètes pour que les organismes ayant leur siège à Rome donnent corps à l'évaluabilité de l'ODD2.
52. Après avoir clos les délibérations du Comité, le président remercie les membres du Comité, IOE, la direction, le personnel, les interprètes et les messagers pour avoir participé à cette session et avoir concouru à son succès.